

LICENCE DE MUSICOLOGIE PARCOURS INTERPRETE (LMI)

PUBLIC CONCERNÉ :

La licence s'adresse aux élèves titulaires du Baccalauréat et d'un DEM.
Il est réservé aux candidats ayant un projet universitaire et qui se sont préalablement inscrits sur www.parcoursup.fr au plus tard le 11 mars 2021 ou à partir du 16 juin 2021 pour la phase complémentaire.

ORGANISATION:

- Le candidat sera entendu sur sa motivation lors d'un entretien en visio-conférence le 2 juillet 2021.
- Le candidat sera informé de son horaire de passage après réception de son dossier d'inscription.
- Préalablement à cet entretien, le candidat devra avoir déposé sur la plate-forme dont le lien lui sera communiqué ainsi que les modalités pratiques d'envoi à partir de la réception de son dossier d'inscription, un fichier vidéo comprenant :

- une exécution d'un programme libre d'environ 15 minutes ;

- Le candidat retenu ne pourra intégrer le conservatoire de Caen qu'après avoir formalisé son inscription administrative et pédagogique auprès de l'Université de Rouen.
Le candidat s'acquittera des frais de dossier au CRR de Caen (40 €) et des frais d'inscription à l'Université de Rouen.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Compléter le dossier à télécharger et le retourner au conservatoire :

Au plus tard le 1er juin 2021
(cachet de la poste faisant foi)

Accompagné des pièces suivantes :

- la copie des diplômes et/ou attestations de niveau, (le candidat qui ne disposerait pas de son DEM à la date d'envoi du dossier, devra le transmettre au plus tard le 30 juin 2021),
- 1 photo d'identité (indiquer nom et prénom au verso),
- 1 justificatif de domicile (bail – quittance de loyer – facture de fluides au nom du responsable légal)

SECURITE SOCIALE ETUDIANTE :

- **Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur** et que vous êtes français(e), vous serez automatiquement affilié(e) au régime général d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents et ce, quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

- **Si vous étiez déjà étudiant(e) en 2020/2021, affilié(e) à une sécurité sociale étudiante et que vous poursuivez vos études en 2021/2022**, vous serez automatiquement rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de votre lieu d'habitation.
Pensez à mettre à jour votre carte vitale et à transmettre un RIB à votre nouvelle caisse.

- **Si vous êtes étrangers**, vous devez vous inscrire directement sur le site internet : etudiant-etranger.ameli.fr.

TARIFS 2021-2022 :

Votés par le conseil communautaire/ délibération n° C-21-03-18/22 – extrait)

1) Frais de dossier : par élève – (obligatoires et non remboursables)	40 €
2) Droits d'inscription : Les élèves inscrits exclusivement en licence de musicologie parcours musicien interprète sont exonérés droits d'inscription au Conservatoire de Caen.	

REMBOURSEMENT : Les frais de dossier ne sont pas remboursables.